Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260605-D202644-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Audrey LE CALVÉ, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusée : 1 : Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Yannick HERLEDAN.
Secrétaire de séance : Chantal GUENNEC.

DÉLIBÉRATION 2026/44
DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « DESTINATION QUIMPERLÉ LES RIAS »

La Société Publique Locale « Destination Quimperlé les rias » a pour objet de concevoir et mettre en œuvre une offre globale de services liée au développement de l'attractivité générale du territoire, et tout particulièrement de l'attractivité touristique. Les actions entreprises le seront exclusivement pour le compte et sur tout ou partie du territoire des Collectivités Territoriales actionnaires.
La commune du Trévoux est actionnaire depuis 2025 de la SPL "Destination Quimperlé les Rias".
Conformément aux statuts de la SPL "Destination Quimperlé les Rias", les actionnaires sont invités à nommer un représentant pour siéger aux instances de la société.
Considérant le capital détenu par la commune du Trévoux qui est de 500 €, soit 0,25% du capital total de la SPL, celle-ci est amenée à nommer son représentant qui siègera au sein de l'assemblée spéciale qui dans un second temps nommera son délégué pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL.
Il est proposé de nommer Marie-Laure Penn à cette fonction afin de représenter la commune du Trévoux.
Entendu cet exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 19 voix Pour

NOMME Marie-Laure PENN en qualité de représentante de la commune du Trévoux pour siéger au sein de la Société Publique Locale (SPL) "Destination Quimperlé les Rias".

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 5 juin 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 08/06/2026
De la publication le 08/06/2026